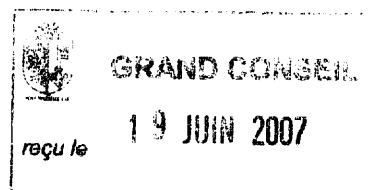


M. Jean-François Girardet
Ancien Conseiller municipal
Ancien président de la
Commission de l'Urbanisme
Commune de Meyrin
2 rue de Boudines
1217 Meyrin



GRAND CONSEIL			
Expédié le:	Session GC: 28-29.06.2007		
Président	X	Députés (100)	
Correspondance GC	X	Bureau	X
Secrétariat		Chefs de groupe	X
Commission:	de l'aménagement		
Objet:			
Copie à:			

Madame Anne Mahrer
Présidente du Grand Conseil
Direction du Service du Grand Conseil
Case postale 3970
1211 Genève 3

Meyrin, le 15 juin 2007

Concerne : plan directeur du quartier de Cointrin

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Députés au Grand-Conseil,

Par la présente, je vous demande de bien vouloir faire lecture en séance du Grand-Conseil de la lettre datée du 31 mai 2007 adressée à Monsieur Robert Cramer, Conseiller d'Etat en charge du DT (annexe).

Les éléments contenus dans ce courrier sont d'une très grande importance dans le cadre de l'élaboration du plan directeur communal et plus particulièrement du plan directeur du quartier de Cointrin qui est actuellement à l'étude au sein de notre commune.

Au nom du Conseil municipal qui a, le 3 avril dernier, voté une résolution demandant instamment le maintien de la zone villas à Cointrin, la commission de l'urbanisme, réunie le 30 mai 2007, a rédigé cette lettre à l'adresse du président du DT dans l'espoir d'être mieux entendue concernant l'aménagement de notre territoire communal.

Veuillez accepter, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Députés, mes respectueuses salutations.

Pour la C. de l'Urbanisme de Meyrin

Jean-François Girardet, ancien président

Annexe : lettre datée du 31 mai 2007 adressée à M. R. Cramer, CE en charge du DT

M. Jean-François Girardet
Conseiller municipal
Commission de l'Urbanisme
Commune de Meyrin
2 rue de Boudines
1217 Meyrin

Lettre « recommandée »

Monsieur Robert Cramer
Conseiller d'Etat
Président du DT
CP 3918
1211 Genève 3

Meyrin, le 31 mai 2007

Concerne : plan directeur du quartier de Cointrin

Monsieur le Président,

La commission de l'urbanisme de la commune de Meyrin s'est réunie le mercredi 30 mai 2007 afin de prendre connaissance de votre courrier adressé le 10 mai 2007 à Monsieur Jean-François Girardet, président de la CU, en réponse à sa lettre datée du 18 mars 2007.

Le contenu de votre réponse nous a laissé quelque peu perplexes considérant qu'une résolution intitulée : « **pour le maintien de la 5^{ème} zone (villas) à Cointrin** » avait été adoptée le mardi 3 avril 2007 par un vote nominal (22 OUI, 2 NON et 2 abstentions) de notre Conseil municipal qui décidait précisément :

- 1. de renouveler sa demande de modification du plan directeur cantonal à l'adresse du Conseil d'Etat**
- 2. de charger à nouveau le Conseil administratif de tout mettre en œuvre pour que Cointrin-Est et Cointrin-Ouest soient maintenus en 5^{ème} zone (villas) assortie d'une proposition de densification pouvant aller jusqu'à un indice d'utilisation de 0,4 au plan directeur de quartier de Cointrin comme au plan directeur cantonal.**

Vous ne faites aucune allusion à cette résolution du 3 avril 2007 qui pourtant venait confirmer une décision que notre Conseil municipal avait prise le 3 octobre 2006, décision confirmée par un courrier du Conseil administratif daté du 21 décembre 2006 comme vous le relevez dans votre lettre du 22 janvier 2007.

Vous nous apprenez par contre que le Conseil d'Etat a adopté la mise à jour du Plan directeur cantonal le 28 mars dernier, mais qu'il n'a pas jugé utile de revoir sa position concernant le déclassement de la zone villas de Cointrin, malgré l'insistante demande dans ce sens de la Commune de Meyrin depuis l'adoption du plan directeur cantonal en 2001.

Notre proposition n'est pas « de réduire le potentiel constructible » de Cointrin, mais bien au contraire d'aller dans le sens d'une densification allant jusqu'à 0,4 de l'IUS comme la fiche 2.02 concernant l'utilisation de la 5^{ème} zone villas nous y encourage dans son concept (2.12). Le village de Cointrin n'est pas « au cœur de l'agglomération genevoise » comme vous le prétendez », il fait partie de notre territoire communal et nous tenons à lui garder son caractère résidentiel et bucolique, à l'instar de ce qui a été accepté dans les zones voisines touchant aux communes de Vernier et du Grand-Saconnex.

Lors de notre Conseil municipal du 12 décembre 2006, nous avons dans l'urgence accepté une image de référence servant à l'élaboration d'un plan directeur de quartier délimité par l'avenue Casaï- chemin Terroux- chemin des Sapins- chemin du Jonc. Avec le déclassement d'une zone d'activités le long de l'autoroute, ce seront les deux seules modifications que notre Conseil municipal sera d'accord de céder pour la zone de développement 3 à Cointrin. Notre commission de l'urbanisme a confirmé, dans sa séance du 7 février 2007, son intention de maintenir la zone villas dans le cahier des charges pour l'établissement du plan directeur du quartier de Cointrin. Ce point avait été stipulé au cahier des charges du plan directeur communal lors du vote du crédit de 350'000 CHF le 15 juin 2004 !

La démarche initiée par notre Commune au frais du contribuable meyrinois doit s'inscrire dans une démarche que nous voulons participative. Elle est d'ailleurs également souhaitée dans ce sens dans les recommandations accompagnant l'établissement du plan directeur communal. Le Conseil municipal a démontré en maintes circonstances sa détermination à défendre les intérêts des habitants de Cointrin, faisant écho aux doléances exposées avec conviction et détermination par les associations cointrinoises auditionnées par notre commission; nous entendons bien poursuivre dans cette direction au cours de la législature 2007-2011.

Meyrin a déjà largement contribué à l'offre en matière de logements ; sa zone villas a fortement diminué par la disparition des zones Caillat et du Plantin. Par l'acceptation du déclassement des Vergers, notre Conseil municipal a démontré clairement ses intentions constructives. Ces circonstances sont autant de nouvelles tâches qui modifient considérablement les équilibres urbanistiques de notre territoire communal.

Vous affirmez de surcroît que « les objectifs du plan directeur cantonal ne peuvent en aucune façon être remis en question », or ce n'est pas ce que nous lisons dans la loi fédérale sur l'aménagement du territoire : article 9 al 2 : **« Lorsque les circonstances se sont modifiées, que de nouvelles tâches se présentent, ou qu'il est possible de trouver une meilleure solution d'ensemble aux problèmes de l'aménagement, les plans directeurs feront l'objet des adaptations nécessaires ».**

De plus, la loi cantonale stipule au chapitre I article 9 alinéa 1 **« les communes peuvent en tout temps, si les conditions de l'article 9 alinéa 2, de la loi fédérale sont remplies, proposer des modifications du plan directeur en s'adressant à cet effet au Conseil d'Etat ».** Devons-nous vous citer l'alinéa 3 qui offre une procédure simplifiée en vue de la modification du Plan directeur cantonal, et l'alinéa 4 qui prévoit une procédure complète en cas de modification estimée « importante » ?

Face à votre obstination à transformer cette zone villas en zone de développement 3, nous vous informons qu'une initiative populaire communale demandant le maintien de la zone villas à Cointrin est sur le point d'être lancée. Cette initiative nous paraît toutefois superflue dans la mesure où le Conseil municipal s'est déjà montré favorable à deux reprises au maintien de la zone villas à Cointrin et que vous n'avez pas encore répondu à la dernière résolution du 3 avril 2007.

Dans l'espoir d'une modification du plan directeur cantonal, nous vous demandons instamment de réserver un accueil favorable à notre proposition de maintenir la zone villas à Cointrin, proposition qui sera confirmée dans le plan directeur communal actuellement en préparation.

Nous vous prions d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.

Pour la commission de l'Urbanisme du Conseil municipal de Meyrin :
Le Président : Jean-François Girardet (Ind)



Ont approuvé le contenu de cette lettre (9 commissaires) :

Jean-Philippe Hulliger (Ind.) ; Myriam Girardet (Ind.) ; Renée Ecuyer (R) ; Arthur Jimenay (DC) ; Jacques Charpier (Agt) ; Jean-Pierre Kirchmann (L) ; Didier Schweizer (R) ; Mathieu Chambers (DC) ; Philippe Hamann (DC)

Se sont opposés (2 commissaires):

Yvon De Préville (Ve) ; Jeanine Revillet (S)

Un commissaire s'est abstenu :
Placid Iswala (S)

Copies : Mme Anne Mahrer, présidente du Grand-Conseil , pour en donner lecture
Mme Beatriz de Candolle, présidente de la C. de l'Aménagement du Canton
M. Jean-Claude Ducrot, Maire (2006-2007) et député au G-C
Mme Monique Boget, Maire (2007-2008)
M. Roland Sansonnens, Conseiller administratif
M. Jean-Marc Devaud, Conseiller administratif (2007-2011)
M J-C Brülhart, président (2006-2007) du Conseil municipal de Meyrin
Mme Simone Bohner, Agir pour Cointrin
M Maurice Wuillemin, Les Intérêts de Cointrin